

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Comité technique paritaire
Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
Nomination*

Arrêté du 11 avril 2007 portant nomination des membres du comité technique paritaire central institué auprès de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : SOCO0710652A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 15 février 2006 portant création d'un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2007 fixant les modalités d'une consultation du personnel afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire central de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
Vu du l'arrêté du 19 mars 2007 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

Membres titulaires

M. Cano (André), directeur de l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, président ;
M. Narayninsamy (Jean-Jacques), secrétaire général de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
M. Cristoforetti (Jean-Daniel), directeur des études.

Membres suppléants

M. Laval (Philippe) ;
M. Nguyen Them (Jérôme) ;
Mme Pontal-Cogne (Katia).

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au comité susvisé sur désignation des syndicats concernés :

Syndicat SYNTEF-CFDT

Membre titulaire

Mme Humbert (Annie).

Membre suppléant

Mme Hubert (Catherine).

Syndicat CGT

Membre titulaire

Mme Biston (Pascale).

Membre suppléant

Mme Olivier (Anne).

Syndicat SNU-TEF

Membre titulaire

M. Masse (Max).

Membre suppléant

Mme Anselme (Mylène).

Article 3

Le directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 avril 2007.

*Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale
et du logement,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :

La chef de service,

I. MOURÈS